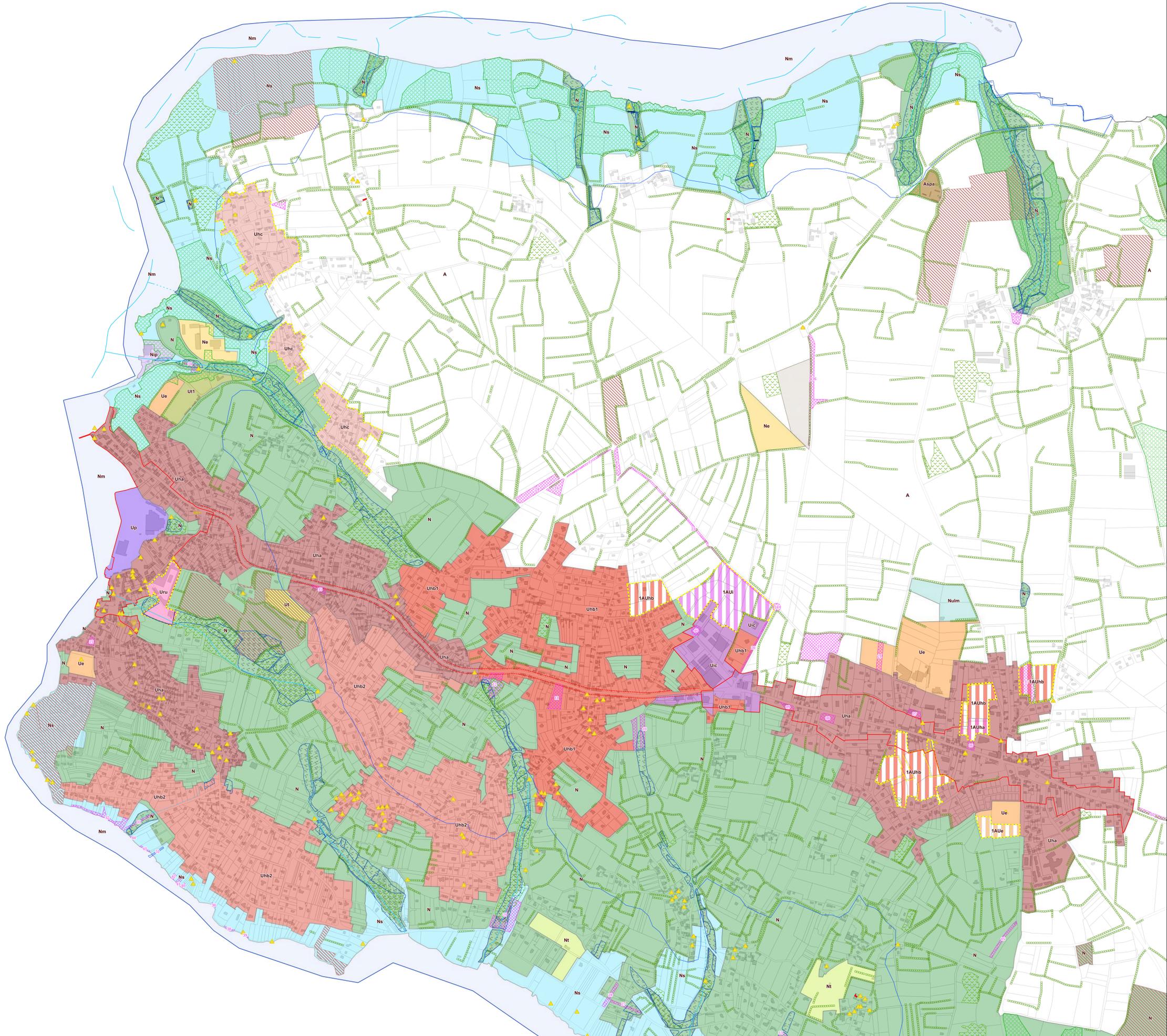
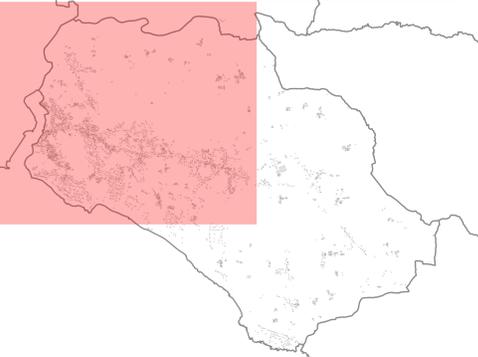
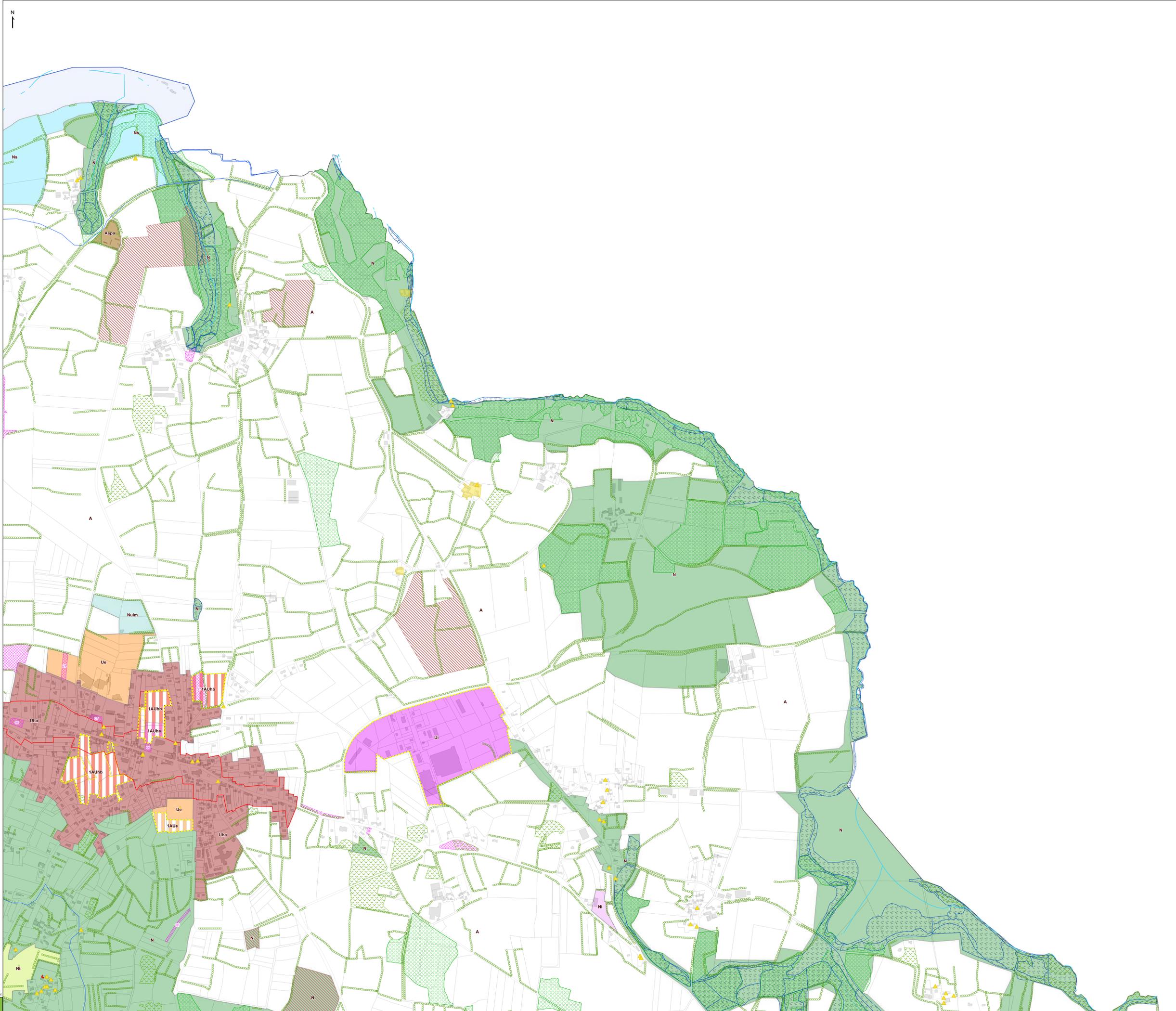




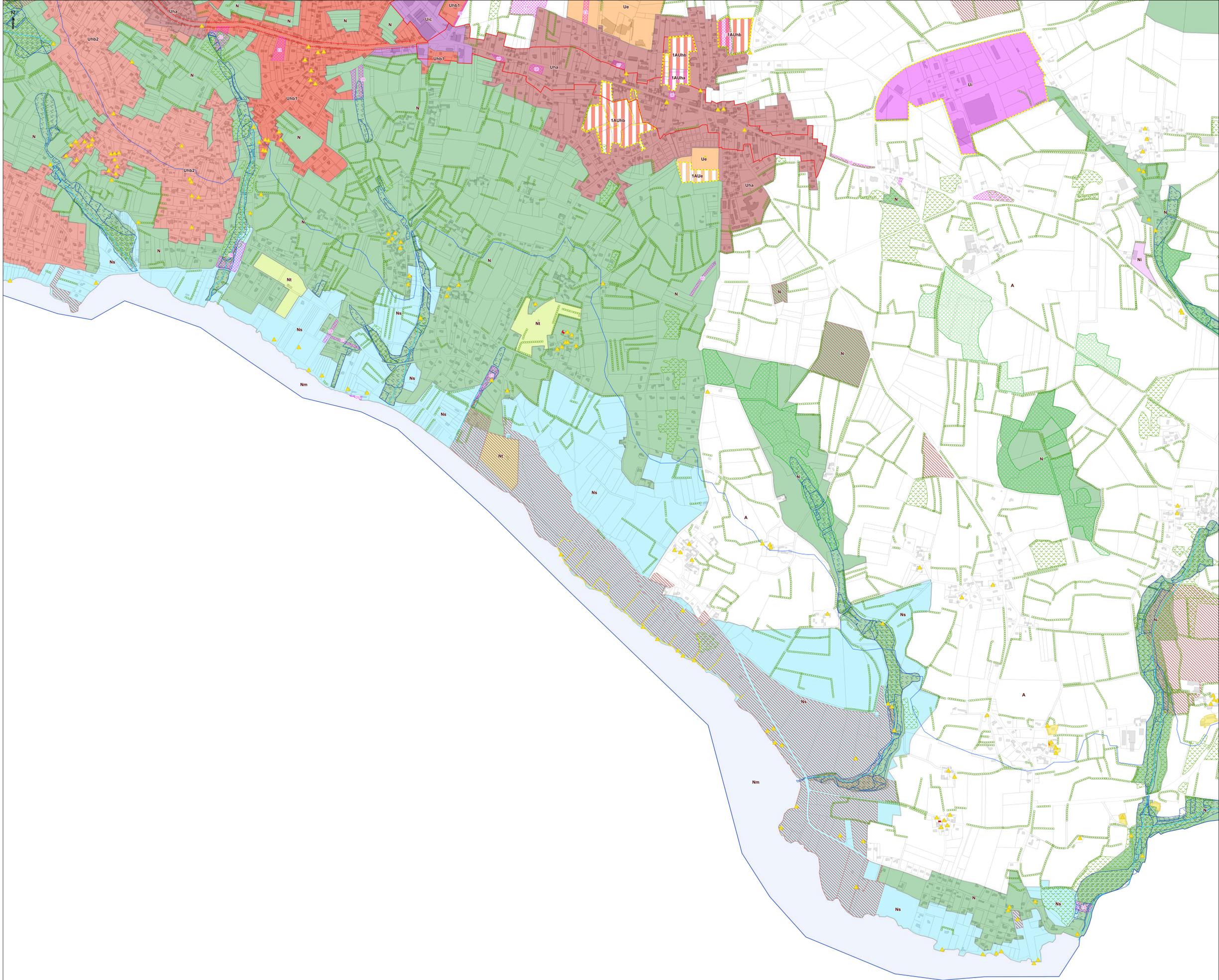
/ Révision générale du PLU prescrite en Conseil Municipal le 13/04/2017
/ Document débattu en Conseil Municipal le 05/10/2023 et le 04/07/2024
/ Document arrêté en Conseil Municipal le 03/10/2024
/ Document approuvé en Conseil Municipal le



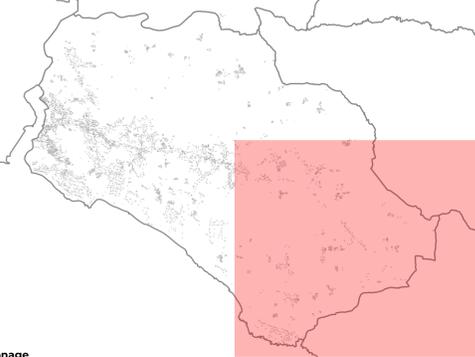
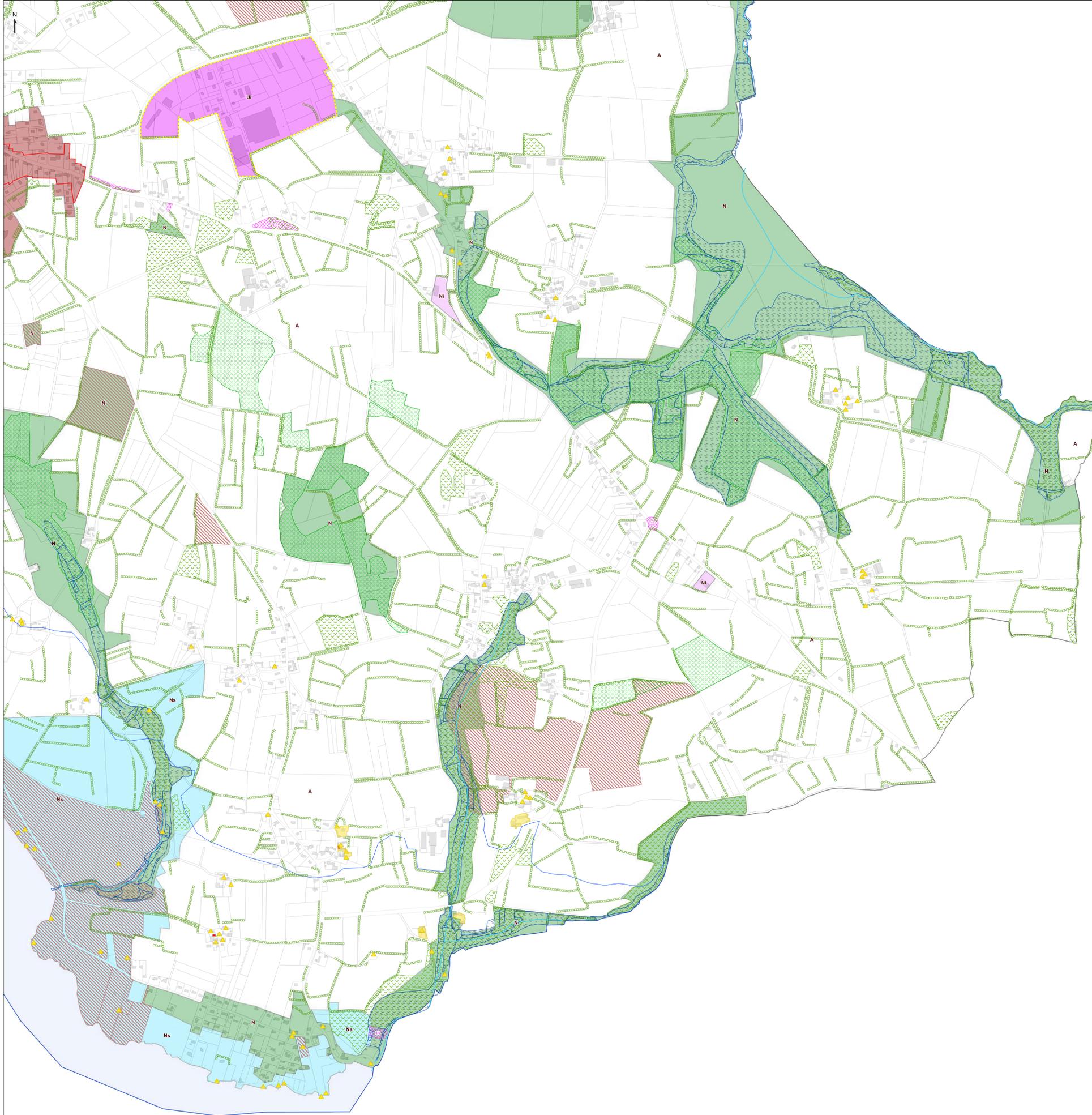
- Zonage**
- Zones urbaines**
- Uha - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains denses de centralité
 - Uhb1 - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains résidentiels périphériques
 - Uhb2 - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains résidentiels périphériques, présentant des hauteurs moins élevées
 - Uhc - Zone urbaine densifiable à vocation d'habitat
 - Ue - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - Uic - Zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
 - Ue - Zone urbaine à vocation de services et équipements d'intérêt collectif (éducatifs, de santé, sportifs, cimetières...)
 - Up - Zone urbaine à vocation d'activités portuaires
 - Uru - Zone urbaine destinée à des opérations de renouvellement urbain
 - Ut - Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique (autres hébergements touristiques)
 - Uti - Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique (hôtel et autres hébergements touristiques)
- Zones à urbaniser**
- 1AUha - Zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains denses
 - 1AUhb - Zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles
 - 1AUe - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - 1AUe - Zone à urbaniser à vocation de services et équipements d'intérêt collectif (éducatifs, de santé, sportifs, cimetières...)
- Zones agricoles**
- A - Zone agricole
 - Aspa - Zone agricole destinée à conforter la SPA
- Zones naturelles**
- N - Zone naturelle à préserver en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt historique ou écologique ou de leur caractère d'espace naturel
 - Ni - Zone naturelle à vocation économique
 - Nip - Zone naturelle à vocation économique portuaire
 - Ne - Zone naturelle à vocation de services et équipements d'intérêt collectif
 - Nt - Zone naturelle d'hébergement touristique
 - Nulm - Zone naturelle destinée à la pratique des activités d'U'LM
 - Ns - Zone naturelle à protéger en application de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral
 - Nm - Zone naturelle correspondant à l'espace maritime (intégrant les mouillages légers, les installations liées aux activités maritimes, les activités aquacoles et de cultures marines...)
- Prescriptions réglementaires**
- ▲ Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Éléments paysagers identifiés en application de l'article L.151-23 du CU
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Linéaire commercial
 - Zones humides identifiées en application de l'article L.151-23 du CU
 - Espaces boisés classés
 - Éléments paysagers identifiés en application de l'article L.151-23 du CU
 - Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
 - Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L.151-6 du CU
 - Périmètre de centralité
 - Emplacement réservé
 - Espace proche du rivage
 - Carrière
 - Entité archéologique



- Zonage**
- Zones urbaines**
- Uha - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains denses de centralité
 - Uh1 - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains résidentiels périphériques
 - Uh2 - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains résidentiels périphériques, présentant des hauteurs moins élevées
 - Uhc - Zone urbaine densifiable à vocation d'habitat
 - Ui - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - Uic - Zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
 - Ue - Zone urbaine à vocation de services et équipements d'intérêt collectif (éducatifs, de santé, sportifs, cimetières...)
 - Up - Zone urbaine à vocation d'activités portuaires
 - Uru - Zone urbaine destinée à des opérations de renouvellement urbain
 - Ut - Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique (autres hébergements touristiques)
 - Uti - Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique (hôtel et autres hébergements touristiques)
- Zones à urbaniser**
- 1AUha - Zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains denses
 - 1AUhb - Zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles
 - 1AUi - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - 1AUe - Zone à urbaniser à vocation de services et équipements d'intérêt collectif (éducatifs, de santé, sportifs, cimetières...)
- Zones agricoles**
- A - Zone agricole
 - Aspa - Zone agricole destinée à conforter la SPA
- Zones naturelles**
- N - Zone naturelle à préserver en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt historique ou écologique ou de leur caractère d'espace naturel
 - Ni - Zone naturelle à vocation économique
 - Nip - Zone naturelle à vocation économique portuaire
 - Ne - Zone naturelle à vocation de services et équipements d'intérêt collectif
 - Nt - Zone naturelle d'hébergement touristique
 - Nulm - Zone naturelle destinée à la pratique des activités d'U'LM
 - NS - Zone naturelle à protéger en application de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral
 - Nm - Zone naturelle correspondant à l'espace maritime (intégrant les mouillages légers, les installations liées aux activités maritimes, les activités aquacoles et de cultures marines, ...)
- Prescriptions réglementaires**
- ▲ Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Éléments paysagers identifiés en application de l'article L.151-23 du CU
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Linéaire commercial
 - Zones humides identifiées en application de l'article L.151-23 du CU
 - Espaces boisés classés
 - Éléments paysagers identifiés en application de l'article L.151-23 du CU
 - Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
 - Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L.151-6 du CU
 - Périmètre de centralité
 - Emplacement réservé
 - Espace proche du rivage
 - Carrière
 - Entité archéologique



- Zonage**
- Zones urbaines**
- Uha - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains denses de centralité
 - Uhb1 - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains résidentiels périphériques
 - Uhb2 - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains résidentiels périphériques, présentant des hauteurs moins élevées
 - Uhc - Zone urbaine densifiable à vocation d'habitat
 - Ue - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - Uic - Zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
 - Ue - Zone urbaine à vocation de services et équipements d'intérêt collectif (éducatifs, de santé, sportifs, cimetières...)
 - Up - Zone urbaine à vocation d'activités portuaires
 - Uru - Zone urbaine destinée à des opérations de renouvellement urbain
 - Ut - Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique (autres hébergements touristiques)
 - Uti - Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique (hôtel et autres hébergements touristiques)
- Zones à urbaniser**
- 1AUha - Zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains denses
 - 1AUhb - Zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles
 - 1AUe - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - 1AUe - Zone à urbaniser à vocation de services et équipements d'intérêt collectif (éducatifs, de santé, sportifs, cimetières...)
- Zones agricoles**
- A - Zone agricole
 - Aspa - Zone agricole destinée à conforter la SPA
- Zones naturelles**
- N - Zone naturelle à préserver en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt historique ou écologique ou de leur caractère d'espace naturel
 - Ni - Zone naturelle à vocation économique
 - Nip - Zone naturelle à vocation économique portuaire
 - Ne - Zone naturelle à vocation de services et équipements d'intérêt collectif
 - Nt - Zone naturelle d'hébergement touristique
 - Nipm - Zone naturelle destinée à la pratique des activités d'ULM
 - Ns - Zone naturelle à protéger en application de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral
 - Nm - Zone naturelle correspondant à l'espace maritime (intégrant les mouillages légers, les installations liées aux activités maritimes, les activités aquacoles et de cultures marines, ...)
- Prescriptions réglementaires**
- ▲ Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Éléments paysagers identifiés en application de l'article L.151-23 du CU
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Linéaire commercial
 - Zones humides identifiées en application de l'article L.151-23 du CU
 - Espaces boisés classés
 - Éléments paysagers identifiés en application de l'article L.151-23 du CU
 - Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
 - Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L.151-6 du CU
 - Périmètre de centralité
 - Emplacement réservé
 - Espace proche du rivage
 - Carrière
 - Entité archéologique



- Zonage**
- Zones urbaines**
- Uha - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains denses de centralité
 - Uhbl - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains résidentiels périphériques
 - Uhb2 - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains résidentiels périphériques, présentant des hauteurs moins élevées
 - Uhc - Zone urbaine densifiable à vocation d'habitat
 - Ui - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - Uic - Zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
 - Us - Zone urbaine à vocation de services et équipements d'intérêt collectif (éducatifs, de santé, sportifs, cimetières...)
 - Up - Zone urbaine à vocation d'activités portuaires
 - Uru - Zone urbaine destinée à des opérations de renouvellement urbain
 - Ut - Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique (autres hébergements touristiques)
 - Utl - Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique (hôtel et autres hébergements touristiques)
- Zones à urbaniser**
- 1AUha - Zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles correspondant aux tissus urbains denses
 - 1AUhb - Zone à urbaniser à vocation d'habitat et activités compatibles
 - 1AUl - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - 1AUe - Zone à urbaniser à vocation de services et équipements d'intérêt collectif (éducatifs, de santé, sportifs, cimetières...)
- Zones agricoles**
- A - Zone agricole
 - Aspa - Zone agricole destinée à conforter la SPA
- Zones naturelles**
- N - Zone naturelle à préserver en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt historique ou écologique ou de leur caractère d'espace naturel
 - Ni - Zone naturelle à vocation économique
 - Nip - Zone naturelle à vocation économique portuaire
 - Ne - Zone naturelle à vocation de services et équipements d'intérêt collectif
 - Nt - Zone naturelle d'hébergement touristique
 - Nulm - Zone naturelle destinée à la pratique des activités d'U.L.M.
 - NS - Zone naturelle à protéger en application de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral
 - Nm - Zone naturelle correspondant à l'espace maritime (intégrant les mouillages légers, les installations liées aux activités maritimes, les activités aquacoles et de cultures marines...)
- Prescriptions réglementaires**
- ▲ Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Éléments paysagers identifiés en application de l'article L.151-23 du CU
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Linéaire commercial
 - Zones humides identifiées en application de l'article L.151-23 du CU
 - Espaces boisés classés
 - Éléments paysagers identifiés en application de l'article L.151-23 du CU
 - Éléments de secteurs bâtis et urbains identifiés en application de l'article L.151-19 du CU
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
 - Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L.151-6 du CU
 - Périmètre de centralité
 - Emplacement réservé
 - Espace proche du rivage
 - Carrière
 - Entité archéologique